



Assemblée générale

Distr. limitée
19 novembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Troisième Commission

Point 68 b) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales**

**Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Botswana,
Brunéi Darussalam, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République
islamique d'), Koweït, Malaisie, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée,
Qatar, République démocratique populaire lao, Sainte-Lucie,
Saint-Vincent-et-les Grenadines, Singapour : amendement au projet
de résolution A/C.3/69/L.51/Rev.1**

Moratoire sur l'application de la peine de mort

Insérer le paragraphe ci-après à la suite du paragraphe 1 du dispositif :

Réaffirme le droit souverain de tous les pays d'élaborer leur propre système juridique et notamment de déterminer les peines appropriées, conformément aux obligations que leur impose le droit international;

